Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 17 NOVEMBRE

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN,
F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA,
C.CRINS, M.HUET, V.BERTE, F.KETTELLE,
M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS,
F.GASPARD, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général.

Conseil communal des enfants (CCE)
Désignation des membres – 2025-2026
Examen et approbation

Projet de délibération

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1122-30 et L1122-35 relatif à la mise en place de Conseils consultatifs ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 23.12.2021 décidant d'instituer un Conseil Communal des Enfants de Houffalize pour les enfants âgés de 9 à 12 ans ;

Vu l'article 10 du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal des Enfants approuvé par le Conseil Communal en date du 20.12.2022 qui stipule que les conseillers élus siégeront jusqu'à la fin de leur scolarité primaire ;

Vu les articles 3 et 7 dudit règlement qui octroient 2 places de conseillers aux enfants non-scolarisés mais domiciliés sur la commune et prévoit si nécessaire de sélectionner les candidats par tirage au sort ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement des élus sortants ;

Vu les articles 3 et 4 dudit règlement fixant les conditions d'éligibilité des candidats ;

Vu les articles 6 et 8 dudit règlement précisant les modalités des élections et de désignation des membres élus ;

Vu l'appel à candidature lancé à l'intention des enfants de la Commune de Houffalize ;

Vu les candidatures reçues émanant des personnes suivantes :

ARBH	JOUDEH Omar		
ARBH	ROBERT Bastien		
HOUFFALIZE	SERGEYEVA Milana		
HOUFFALIZE	FÉLIX Maxence		
HOUFFALIZE	MOUSSAOUI Imad		
WIBRIN	PIRON KINDERMANS Pauline		
WIBRIN	PONCIN Eva		
WIBRIN	KEMP Charlie		
NADRIN	LEMAIRE Soën		
MABOMPRE	LECOMTE Louis		
Domiciliés mais non scolarisés sur la commune	/	/	/

Considérant que les conseillers élus l'année dernière en 5ème primaire sont reconduits durant leur 6ème primaire ;

Considérant qu'il n'y a pas de candidat pour les enfants domiciliés mais non scolarisés sur la commune ;

Considérant que les élections ont eu lieu dans les différentes implantations scolaires durant le mois de juin 2025 ;

Sur proposition du Collège Communal,
Le Conseil communal, après en avoir délibéré,
Par … voix oui, … non, … abstention,

APPROUVE

La nouvelle composition du Conseil Communal des Enfants issu des élections de juin 2025, tenant compte du désistement donné par Luisa GOORIS et Alessio STEFANO, comme suit ;

Projet de délibération

1. Membres effectifs :

1	ARBH	ROBERT Bastien		
2	ARBH	HENIN Camille		
3	HOUFFALIZE	SERGEYEVA Milana		
4	HOUFFALIZE	MOUSSAOUI Imad		
5	WIBRIN	PIRON KINDERMANS Pauline		
6	WIBRIN	GERARD Lénaïck		
7	NADRIN	LEMAIRE Soën		
8	MABOMPRE	LECOMTE Louis		
9	MABOMPRE	DE PINNEWAERT Manau		

2. Membres invités sans voix délibérative :

1	NADRIN	SIMONS Arthur	
2	TAVIGNY	KETTELS Maé	

Les résultats des élections des membres du Conseil Communal des enfants qui est donc constitué des personnes précédentes pour l'année scolaire 2025-2026.

FAIT EN SEANCE A HUIS CLOS DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,
(s)J.Y BROUET

La Présidente,
(s) J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur général,
J.Y BROUET

La Bourgmestre
J.DEVILLE

Projet de délibération